

Conditions Générales de Vente

Formations RESEAU MESURE

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente de l'Association Réseau Mesure, n° SIRET : 444 837 504 000 42, s'appliquent aux prestations de formation.

Les actions sont réalisées au bénéfice de groupes constitués généralement de collaborateurs de différentes entreprises adhérentes au Réseau Mesure, soit sur le site de l'entreprise d'un des stagiaires soit dans les locaux du Réseau Mesure. Il appartient à l'adhérent de s'assurer des prérequis des bénéficiaires des formations, tels que mentionnés dans l'offre.

Article 2 - Confirmation d'inscription

Pour qu'une demande d'inscription à une formation soit prise en compte par le Réseau Mesure, l'adhérent doit retourner la convention de formation signée avant la date de formation, à :

- Par email : confray@reseau-mesure.com
- Par Courrier : c/o CCI VAL D'OISE - 35 Bld du Port – Cap Cergy 95031 CERGY PONTOISE Cedex

À l'issue de la formation, et sous réserve qu'elle ait été suivie dans son intégralité par le stagiaire, un questionnaire de satisfaction sera transmis au stagiaire, ainsi qu'une attestation de formation. La feuille d'émargement sera transmise à l'entreprise, ainsi qu'un questionnaire d'évaluation au prescripteur.

Article 3 – Convocation

Une convocation et un livret d'accueil sont adressés à chaque stagiaire, directement ou par l'intermédiaire d'un contact référent de l'entreprise plusieurs jours avant la formation. Ces documents renseignent les dates, horaires, lieu et plan d'accès de la formation.

Article 4 - Conditions financières

Tous les tarifs indiqués dans nos devis s'entendent hors TVA, qui doit être payée en sus au taux en vigueur au moment de la réalisation de la formation.

Le prix de la prestation ne comprend pas : les frais de repas, d'hébergement et de déplacement des stagiaires.

Article 5 – Annulation

Toute annulation de tout ou partie de la commande définie dans les conventions, devra faire l'objet, par l'entreprise bénéficiaire, d'une notification par écrit postal ou électronique, auprès de l'Organisme de formation.

- Toute annulation, intervenant dans les quinze (15) jours précédant la date de début de la formation, entraînera le paiement d'une indemnité de dédit égale à 50 % du montant HT de la formation concernée.
- Toute annulation, intervenant dans les quarante-huit (48) heures précédant la date de début de la formation, entraînera le paiement d'une indemnité de dédit égale à 75 % du montant HT de la formation concernée.
- En cas d'absence ou d'abandon par un participant le jour de la formation, la totalité du montant de la formation est due.

En cas d'un nombre insuffisant de participants, le Réseau Mesure se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation en adressant à l'adhérent un courrier postal ou électronique, au plus tard huit (8) jours avant le début de la formation.

En cas de force majeure (grève, conditions climatiques, risques sanitaires,...) ne nous permettant pas d'assurer la ou les formations, le Réseau Mesure s'engage à reprogrammer la ou les formations dans les meilleurs délais.

Dans ces deux derniers cas, l'entreprise adhérente ne peut prétendre au paiement d'indemnités par le Réseau Mesure.

Article 6 - Facturation

La facture est adressée à l'issue de la formation.

En contrepartie des versements reçus, le Réseau Mesure s'engage à fournir toutes les pièces et documents de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses.

Article 7 - Conditions de paiement

Le règlement doit intervenir à réception de la facture. - Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

En cas de retard de paiement, une Pénalité de retard au taux annuel de : 15,00 % est due. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Tous les cours et documents présentés ou remis aux participants restent la propriété du Réseau Mesure et/ou du formateur et ne peuvent en aucun cas être reproduits, communiqués ou diffusés sans un accord écrit préalable du Réseau Mesure et /ou du formateur.

Le participant s'interdit de filmer, de photographier tout ou partie de la formation.

Article 9 – Données à caractère personnel

Le Réseau Mesure s'engage à respecter et à faire respecter par ses collaborateurs les obligations résultant de la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du 27 avril 2016).

Les Données à caractère personnel contenues dans les documents sont couvertes par le secret professionnel.

Les informations recueillies dans les questionnaires sont utilisées à des fins pédagogiques. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer à l'adresse suivante : admin@reseau-mesure.com.

Le Réseau Mesure s'engage à :

- prendre toutes précautions utiles à fins de préserver la confidentialité et la sécurité des traitements des données à caractère personnel, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, et à la prise de mesures internes techniques, procédurales et organisationnelles ; ceci afin d'empêcher qu'elles ne soient déformées, détruites de façon accidentelle ou illicite, perdues, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés ou utilisées à des finalités autres que la mise en œuvre du présent contrat et la présente Convention.
- faire prendre les mêmes engagements par leurs sous-traitants.

Article 10 - Sécurité

Le Réseau Mesure mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité des participants en édictant des consignes de sécurité, contenues dans le règlement intérieur.

Le non-respect des consignes de sécurité par un stagiaire, dégage le Réseau Mesure de toutes responsabilités.

Dans le cas de prestations sur un lieu externe, il appartient à l'adhérent de fournir au Réseau Mesure les informations pertinentes concernant la santé et la sécurité sur son site afin que la formation puisse se dérouler en temps et en heure dans des conditions de sécurité optimales.

Article 11 - Réclamation

Pour toute réclamation vous pouvez contacter le Réseau Mesure à l'adresse suivante : admin@reseau-mesure.com.

Le délais de réponse est de 48h (jours ouvrés).